

RÉPONSE. — C'est là une infâme calomnie. En effet, les indulgences ne peuvent être gagnées par ceux qui sont en état de péché mortel : elles supposent toujours l'état de grâce, et par conséquent le regret sincère et le pardon des péchés commis. La rémission de la peine ne peut pas avoir lieu avant la rémission de la faute. D'ailleurs l'Eglise ne dispense jamais de l'expiation personnelle ni de la satisfaction qui est une partie essentielle du sacrement de pénitence ; et malgré toutes les indulgences, les voleurs sont toujours obligés de restituer et les calomnieux obligés de se rétracter. Puis elle impose toujours une bonne œuvre, comme condition nécessaire pour gagner l'indulgence et, sous ce rapport, l'indulgence produit les plus heureux effets dans l'ordre moral et social.

Conclusion

Nous croyons avoir répondu suffisamment à toutes les principales objections des protestants contre la doctrine catholique. Il nous a été facile de démontrer que toutes ces objections proviennent de l'ignorance ou d'une fausse interprétation des enseignements de l'Eglise. Aussi les hommes les plus distingués de l'anglicanisme, — comme